Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie

Densité de population en 2022: (Nombre d'habitants au RP 2022/Superficie en km²)

Taux d'accroissement annuel de la population entre 2016 et 2022: ((Nombre d'habitants au RP 2022/Nombre d'habitants au RP 2016)^(1/6)-1)*100

Part de la population vivant en quartier prioritaire en 2022: (Nombre de personnes vivant en quartier prioritaire en 2022/Population totale en 2022)*100

Part de la population vivant dans une commune classée dans le zonage « France Ruralités revitalisation » en 2022 : (Nombre de personnes vivant dans une commune classée dans le zonage « France Ruralités revitalisation » en 2022/Population totale en 2022)*100

Part des moins de 20 ans en 2022 :(Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Part des moins de 60 ans en 2022 :(Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Part des 20-64 ans en 2022: (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Part des 65 ans ou plus en 2022: (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Part des 75 ans ou plus en 2022: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Indice de vieillissement en 2022: (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2022/Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2022)*100

Part des ménages selon le type de ménages en 2022: (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2022/Nombre de ménages au RP 2022)*100

Part des 25-59 ans en 2022: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Part des 25-59 ans vivant seuls en 2022: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2022/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2022)*100

Part de familles monoparentales en 2022: (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2022/Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2022)*100

Part d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé en 2022: (Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé au RP 2022/Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2022)*100

Emploi, chômage et revenu

Population active de 15 ans et plus en 2022: (Nombre d'actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) au RP 2022/Population totale au RP 2022)*100

Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2022: Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2022/Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2022) par groupes d'âges décennaux et par sexe*100

Part d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi précaire en 2022 (Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2022/Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi salarié au RP 2022)*100

Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2022: (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2022/Population active ayant un emploi au RP 2022)*100

Part de cadres dans la population active en 2022: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2022/Population active ayant un emploi au RP 2022)*100

Part d'ouvriers dans la population active en 2022: (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2022/Population active ayant un emploi au RP 2022)*100

Part d'employés dans la population active en 2022: (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2022/Population active ayant un emploi au RP 2022)*100

Part des foyers fiscaux imposés en 2023: (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2023/Nombre total de foyers fiscaux en 2023)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2024 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2024 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Taux de chômage localisé au 4e trimestre 2024: (Nombre de chômeurs moyen au 4e trimestre 2024/Population active)*100

Part des DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2024: (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2024/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024)*100

Part des femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2024: (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024)*100

Part des femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2024: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2024/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2024)*100

Part des hommes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2024: (Nombre d'hommes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024)*100

Part des hommes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2024: (Nombre d'hommes DEFM de catégorie A au 31.12.2024/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2024)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2024: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024/ Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2024: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2024/ Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2024)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2024: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024/ Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2024)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2024: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2024/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2024)*100

Enseignement, scolarité

Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2024-2025): (Nombre d'élèves boursiers en collège/Nombre total d'élèves en collège)*100

Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2024-2025): (Nombre d'élèves boursiers en lycée/ Nombre total d'élèves en lycée)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2024-2025): (Nombre de collégiens de familles défavorisées/Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2024-2025): (Nombre de lycéens de familles défavorisées/Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2024-2025): (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2024-2025): (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2024): Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session n/population d'âge 12 ans à la rentrée n-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session n/population d'âge 13 ans à la rentrée n-1) + ...+ (lauréats d'âge 18 ans et plus à la session n/ population d'âge 17 ans à la rentrée n-1))*100

Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2024) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2024) (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âges sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n/population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n/population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n/population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + ... (bacheliers d'âge 23 ans à la session n/population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) * 100:

Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2023-2024): (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n/Nombre total de bacheliers de la session n)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2023-2024): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2023-2024): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2023-2024): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2022: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2022/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non- inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2022)*100

Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2022: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2022/Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non- inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2022)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2022: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2022/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2022)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, titulaire d'au moins un bac+2 en 2022 : (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'au moins un bac+2 au RP 2022/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2022)*100

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2021: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, ni élèves ou stagiaires au RP 2021/Nombre de jeunes de 18 à 25 ans au RP 2021)*100

Part des jeunes ayant participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture en 2023 (Proportion des jeunes jugés en difficulté de lecture, selon les tests de la Journée défense et citoyenneté (JDC) organisés par le Ministère de la Défense/ Ensemble des jeunes de nationalité française convoqués à la JDC)*100

Part des jeunes ayant participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) en grande difficulté de lecture en 2023 (Proportion des jeunes jugés en grande difficulté de lecture, selon les tests de la Journée défense et citoyenneté (JDC) organisés par le Ministère de la Défense/ Ensemble des jeunes de nationalité française convoqués à la JDC)*100

Personnes en situation de handicap

Adultes en situation de handicap

Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2023 : (Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2023 : (Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2023 : (Nombre de places en foyer de vie pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2023 : (Nombre de places en Esat pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2024/Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2022)*100

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations provisoires de population)*1000

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations provisoires de population)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations provisoires de population)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations provisoires de population)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations provisoires de population)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2023/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations provisoires de population)*1000

Enfance et jeunesse en situation de handicap

Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2023 : (Nombre de places en établissements pour enfants handicapés/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2024 : (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2024/Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2022)*1000

Scolarité des enfants en situation de handicap

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1er degré (public et privé) (année scolaire 2024-2025): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1er degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1er degré (public + privé))*100

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2024-2025): ((Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1er degré (public et privé) (année scolaire 2024-2025): ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1er degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1er degré (public + privé)*100 ; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1er degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1er degré (public + privé)*100))

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2024-2025): ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100))

Personnes âgées

Part des 75 ans et plus vivant seuls à domicile en 2022: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2022/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2022)*100

Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale en 2022: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale au RP 2022/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2022)*100

Indice de grand vieillissement en 2022: (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2022/Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2022)*100

Part des 85 ans ou plus parmi les 65 ans ou plus en 2022: (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2022/Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2022)*100

Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2023 (places en non EHPAD, logements de résidences-autonomie, places ESLD): (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2023: (Nombre de places en Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les centres de jour pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2023 : (Nombre de places en centres de jour/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2023: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2023/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations provisoires de population)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2023: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2023/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations provisoires de population)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2023: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2023/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations provisoires de population)*1000

Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2024/Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2022)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2024: ((Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile au 31.12.2024/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2022)*1000

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2021 : (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2021)

Taux de pauvreté monétaire à 60 % par âge en 2021 : (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2021)

Taux d'allocataires au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires de la Caf ou la MSA au 31.12.2024/Nombre de ménages au RP 2022)*100

Part de la population couverte par les allocations au 31 décembre 2024: (Nombre de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2024/Nombre d'habitants au RP 2022)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2024/Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans au RP 2022)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2024/Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2022)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50 % des revenus au 31 décembre 2024 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50 % des revenus au 31.12.2024/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31 décembre 2024 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31.12.2024/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Taux d'allocataires de l'ASS pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2024/Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2022)*1000

Taux d'allocataires de l'ASI pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2022: (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2022/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2022)*1000

Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2024): (Nombre de logements sociaux au 01.01.2024/Nombre de résidences principales au RP 2022)*100

Taux d'allocataires de l'APL pour 1000 ménages au 31 décembre 2024 : (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2024/Nombre de ménages au RP 2022)*1000

Taux d'allocataires de l'ALS pour 1000 ménages au 31 décembre 2024 : (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2024/Nombre de ménages au RP 2022)*1000

Taux d'allocataires de l'ALF pour 1000 ménages au 31 décembre 2024 : (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2024/Nombre de ménages au RP 2022)*1000

Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2024: (Nombre de bénéficiaires d'allocations logement au 31.12.2024/Nombre de ménages au RP 2022)*1000

Taux d'allocataires de l'ASF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2024: (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2024/Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2022)*1000

Densité de dossiers de surendettement pour 100000 habitants de 15 ans ou plus en 2024: (Nombre de dossiers de surendettement en 2024/Nombre d'habitants de 15 ans ou plus en 2024)*100000

Densité de dossiers primo-dépôts pour 100000 habitants de 15 ans ou plus en 2024: (Nombre de dossiers primo-dépôts en 2024/Nombre d'habitants de 15 ans ou plus en 2024)*100000

Densité de dossiers en redépôts pour 100000 habitants de 15 ans ou plus en 2024: (Nombre de dossiers en redépôts en 2024/Nombre d'habitants de 15 ans ou plus en 2024)*100000

Part de ménages en situation de surendettement composés de personnes seules avec ou sans enfant en 2024: (Nombre de ménages surendettés composés de personnes seules avec ou sans enfant en 2024/Nombre de ménages surendettés en 2024)*100

Part de ménages en situation de surendettement composés de personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves en 2024 : (Nombre de ménages surendettés composés de personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves en 2024/Nombre de ménages surendettés en 2024)*100

Adultes et familles en difficulté

Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2023 : (Nombre de lits ou places d'hébergement/Nombre de personnes de 20 à 59 ans)*1 000

Taux de consommants bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) pour 100 consommants en 2023 : (Nombre de consommants bénéficiaires de la C2S en 2023/Nombre de consommants en 2021-2023)*100

Taux de consommants bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) gratuite pour 100 consommants en 2023 : (Nombre de consommants bénéficiaires de la C2S gratuite en 2023/Nombre de consommants en 2021-2023)*100

Protection de l'enfance

Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de 0-20 ans au 31.12.2023 : (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance/Nombre de jeunes de 0-20 ans, estimations de population Insee)*1 000

Taux de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures de placements et actions éducatives) parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre de mesures d'ASE au 31.12.2023/ Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations provisoires de population)*100

Taux de mesures de placement (enfants accueillis à l'Ase) parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre de mesures de placement au 31.12.2023/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations provisoires de population)*100

Taux d'actions éducatives parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2023 : (Nombre d'actions éducatives (AED et AEMO) au 31.12.2023/ Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations provisoires de population)*100

Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2023 : (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2023/Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2023)*100

Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des mesures ASE au 31 décembre 2023 : (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2023/Nombre total de mesures ASE au 31.12.2023)*100

Taux de mesures judiciaires parmi les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2023 : (Nombre de mesures judiciaires au 31.12.2023/Nombre d'enfants confiés à l'ASE au 31.12.2023)*100

Parts des placements directs dans les mesures de placements au 31 décembre 2023 : (Nombre de mesures de placements directs au 31.12.2023/Nombre de mesures de placements au 31.12.2023)*100

Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1 000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2024 : (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2024/Nombre de familles ayant des enfants au RP 2022)*1 000

Données sanitaires

Part de décès par sexe en 2015-2023 : (Nombre de décès par sexe/Nombre de décès total)*100

Taux standardisé de mortalité générale en 2015-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité toutes causes de décès et tous âges.

Part de décès prématurés (moins de 65 ans) par sexe en 2015-2023 : (Nombre de décès prématurés par sexe/Nombre de décès prématurés total)*100

Taux standardisé de mortalité chez les moins de 65 ans en 2015-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité toutes causes de décès chez les moins de 65 ans.

Part de décès par cancers en 2015-2023 : (Nombre de décès par cancers/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10 : C00-C97)

Part de décès par maladies de l'appareil circulatoire en 2015-2023 : (Nombre de décès par maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10 : I00-I99)

Part de décès par causes extérieures de mortalité et de morbidité en 2015-2023 : (Nombre de décès par causes extérieures de mortalité et de morbidité /Nombre de décès total)*100 (code CIM 10 : V01-Y89)

Part de décès par maladies de l'appareil respiratoire en 2015-2023 : (Nombre de décès par maladies de l'appareil respiratoire/ Nombre de décès total)*100 (code CIM 10 : J00-I99)

Part de décès par maladies du système nerveux en 2015-2023 : (Nombre de décès par maladies du système nerveux/Nombre de décès total)*100 (code CIM 10 : G00-I99)

Taux standardisé de mortalité par cancers en 2015-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité par cancers tous âges.

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire en 2015-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire tous âges.

Taux standardisé de mortalité par causes extérieures de mortalité et de morbidité en 2015-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité par causes extérieures de mortalité et de morbidité tous âges.

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire en 2015-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire tous âges.

Taux standardisé de mortalité par maladies du système nerveux en 2015-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de mortalité par maladies du système nerveux tous âges.

Part de nouvelles admissions en ALD par sexe en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD par sexe/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée toutes causes et tous âges.

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30 : 1-3-5-13)

Part de nouvelles admissions en ALD pour cancers en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour cancers / Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code CIM 10 : C00-C97)

Part de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30 : 8)

Part de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30 : 23)

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences/Nombre de nouvelles admissions en ALD total) *100 (code ALD 30 : 15)

Part de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)*100 (code ALD 30 : 14)

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave tous âges.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose tous âges.

Part de nouvelles admissions en ALD par sexe chez les 75 ans ou plus en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD par sexe chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)*100

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants): taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée toutes causes chez les 75 ans et plus.

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans ou plus en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)*100 (code ALD 30 : 1-3-5-13)

Part de nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les 75 ans ou plus en 2018-2023: (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)*100 (code CIM 10 : C00-C97)

Part de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans ou plus en 2018-2023 : (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus)*100 (code ALD 30 : 8)

Part de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans ou plus en 2018-2023 : (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus) *100 (code ALD 30 : 23)

Part de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans ou plus en 2018-2023 : (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus) *100 (code ALD 30 : 15)

Part de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans ou plus en 2018-2023 : (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans ou plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans ou plus) *100 (code ALD 30 : 14)

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans et plus.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers chez les 75 ans et plus.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans et plus.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans et plus.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans et plus.

Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans et plus en 2018-2023 (pour 100 000 habitants) : taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave tous chez les 75 ans et plus.

Taux de mères mineures à la naissance en 2023 (en %) : (nombre de mères de moins de 18 ans à la naissance de leur enfant en 2023/nombre de mères dont l'enfant est né en 2023 (Population CS8))*100

Taux de mères ayant effectué au moins 3 échographies en 2023 (en %) : (nombre de mères ayant effectué au moins 3 échographies en 2023/nombre de mères dont l'enfant est né en 2023 (Population CS8))*100

Taux de prématurité en 2023 (en %) : (nombre d'enfants nés prématurément (<37 semaines d'aménorrhée) en 2023/nombre d'enfants nés en 2023 (Population CS8))*100

Taux de macrosomie en 2023 (en %) : (nombre d'enfants nés en 2023 dont le poids est supérieur au 97e percentile (Définition Audipog)/nombre d'enfants nés en 2023 (Population CS8))*100

Taux d'allaitement en 2023 (en %) : (nombre de mères ayant commencé un allaitement au moment du remplissage du CS8 (intention d'allaitement) en 2023/nombre de mères dont l'enfant est né en 2023 (Population CS8))*100

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
ACS	Aide au paiement d'une complémentaire santé
ADA	Allocation demandeur d'asile
AED	Actions éducatives à domicile
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AEMO	Actions éducatives en milieu ouvert
ALF	Allocation de logement à caractère familial
ALS	Allocation de logement à caractère social
AME	Aide médicale d'État
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
APA	Aide personnalisée à l'autonomie
API	Allocation parent isolé
APL	Aide personnalisée au logement
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASI	Allocation supplémentaire d'invalidité
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
ASS	Allocation spécifique de solidarité
ASV	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
ATA	Allocation temporaire d'attente
BIT	Bureau international du travail
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CEJ	Contrat d'engagement jeune
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CMU	Couverture maladie universelle
CMUC	Couverture maladie universelle complémentaire
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CRESS	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
CS8	Certificat de santé du 8e jour
CSS	Complémentaire santé solidaire
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois
DGI	Direction générale des impôts
DIRPJJ	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
DNB	Diplôme national du brevet
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPLS	Enquête sur le parc locatif social
ESAT	Entreprise de service d'aide par le travail
ESLD	Établissements de soins de longue durée
ESSS	Économie sociale et solidaire
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FINESS	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FTM	Foyer de travailleurs migrants
IEM	Institut d'éducation motrice
IME	Institut médico-éducatif
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
JSMJ	Jeune sous main de justice
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MECS	Maison d'enfants à caractère social
MSA	Mutualité sociale agricole
ORS	Observatoire régional de la santé
OSC	Observation sociale du Centre-Val de Loire
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PACEA	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
PCH	Prestation de compensation du handicap
PPA	Prime pour l'activité
PSMP	Période de mise en situation en milieu professionnel
PUMA	Protection universelle maladie
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
RHVS	Résidence hôtelière à vocation sociale
RMI	Revenu minimum d'insertion
RP	Recensement de la population
RQTH	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
RSA	Revenu de solidarité active
RSI	Régime social des indépendants
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
STATISS	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
STS	Section de technicien supérieur
UEEA	Unité d'enseignement élémentaire autisme
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
ZFRR	Zone France ruralités revitalisation